

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Locales 2023 : le "grand rush"

POUR les Locales qui pointent inexorablement à l'horizon, 763 listes, pour l'ensemble du pays, ont été validées par le Centre gabonais des élections (CGE), mais sous réserve du contentieux préélectoral. On dénombre 63 listes de plus qu'il y a 5 ans.

Christian Germain KOUIGA
Libreville/Gabon

C'est désormais plus un secret : les différentes listes pour l'élection des membres des Conseils départementaux et municipaux sont connues. Sous réserve du contentieux préélectoral, elles ont été rendues officielles dans notre livraison d'hier, sur 32 pages.

En 2018, lors de l'élection similaire des locales, l'organe chargé de recevoir les différentes candidatures avait validé 700 listes sur tout le territoire national. Pour 2023, le CGE, après examen, a validé, pour le moment, 763 listes. Soit 63 de plus par rapport à il y a cinq ans. Une fois encore, la province de l'Estuaire est en tête avec 213 listes contre 208 précédemment. Mais avec une forte concentration des listes, 110 au total, dans la seule commune de Libreville. Et là, c'est le 1er arrondissement (24 listes) et le 6e arrondissement (21 listes) qui occupent les deux premières marches du podium. La 3e marche échoit au 2e arrondissement avec 19 listes. La province du Haut-Ogooué a aussi connu un bond remarquable avec 100 listes contre 84 en 2018. Si Franceville,



L'Hôtel de Ville de Libreville.

la capitale provinciale, et son département la Passa comptent 17 listes en tout, cela n'est pas le cas pour le département de la Lebombi-Leyou (8 listes) et, surtout, son chef-lieu, Moanda qui détient le record de la province avec 18 listes.

Égal à lui-même, comme en 2018, le Moyen-Ogooué s'en sort avec 28 listes. Les deux arrondissements de Lambaréné totalisent 17 listes et 5 dans le

département de l'Ogooué et des Lacs. La commune de Ndjolé (2 listes) et le département de l'Abanga-Bigné (4).

Les candidatures aux locales à venir sont aussi en nette hausse dans la Ngounié où l'on dénombre 121 listes contre 97 il y a 5 ans. Il en est de même pour la province de la Nyanga qui part de 78 listes en 2018 à 87 en 2023. Dans cette 5e région du Gabon, la bataille des listes

s'annonce épique dans les deux sièges de Tchibanga, à Moabi, dans la Douigny, et à Mabanda (Doutsila) où l'on observe un trop-plein des listes.

L'Ogooué-Ivindo en connaît moins avec 36 listes en tout contre les 39 des locales dernières. C'est aussi le cas de la province de l'Ogooué-Lolo, avec seulement 22 listes. Un gap de 17 listes en moins comparativement à 2018.

Fait curieux cependant, à la lumière de la liste publiée par le CGE, le PDG n'a pas de liste dans le département de Lombo-Bouenguidi (Pana). Une omission certainement. La seule liste répertoriée est celle de l'Union nationale (UN), conduite par Justin Lomba. Le fait est identique dans la commune d'Iboundji. La-bas aussi, l'unique liste visible est celle du ticket RPM/PRC, avec pour tête de liste, Olivier Ibala.

La province de l'Ogooué-Maritime a aussi réalisé un grand saut avec 79 listes contre 52 en 2018. À Port-Gentil, le grand rush est observable dans les 4e et 2e arrondissements, avec respectivement 18 et 17 listes en course. Contrairement à la province du Woleu-Ntem qui n'a enregistré, pour 2023, que 2 listes de plus. Soit 77 contre 75 validées en 2018.

Fait notable, les indépendants sont présents dans plusieurs sièges. Mais le PDG, la locomotive de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence, n'a pas d'égal en la matière. Sans faire de concession, il est présent dans la quasi-totalité des circonscriptions électorales départementales et communales du pays.

Contrepoint

Que de réclamations !

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

SITÔT les listes des candidats à l'élection des membres des Conseils départementaux et municipaux rendues publiques, que déjà des réclamations fusent de certains acteurs politiques pour dénoncer la mise à l'écart par le Centre gabonais des élections (CGE) de certaines listes. En fustigeant au passage, selon eux, le manque de transparence du CGE dans le processus de sélection des listes. Avec à la clé, selon eux, la

non-transmission par certaines commissions électorales des dossiers de candidature. Tout en mettant en doute "son impartialité et sa neutralité".

Des récriminations qui s'ajoutent à celles formulées par certains candidats au scrutin présidentiel dont les dossiers n'ont pas été retenus par l'organe chargé d'organiser et d'administrer toutes les élections politiques et référendaires dans notre pays ainsi que d'en annoncer les résultats.

C'est dire que depuis quelque temps, le CGE est

particulièrement au centre de nombreuses critiques. Quoi qu'il en soit, les listes ont été validées par l'Assemblée plénière du CGE, l'organe délibérant de ladite institution. Et les représentants de tous les bords politiques (Majorité et Opposition) y siègent.

Dans tous les cas, les candidats dont les listes ont été rejetées ont promis de saisir les juridictions compétentes afin d'être "rétablis dans leurs droits". Toutefois, selon certaines informations, le rejet de plusieurs listes serait causé par le caractère

incomplet des dossiers, le dépôt des dossiers au-delà des délais ; etc. Il faut également souligner que parmi les griefs faits au CGE, il y a ce qu'on peut considérer comme des erreurs techniques (noms mal écrits, entre autres) Cependant, selon certains observateurs, ce contentieux préélectoral ne devrait avoir aucune incidence notable sur le processus du déroulement des élections locales dont la campagne sera ouverte le 16 août, pour s'achever dix (10) jours plus tard.